



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Soixante-deuxième session**

Genève, 3-5 octobre 2018

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Statistiques sur le réseau des voies navigables E**Proposition de recensement de la circulation sur le réseau des voies navigables E****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis sur la base du module 5 – Transport par voie navigable, paragraphe 5.2 a) du programme de travail pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingtième session (23 février 2018).
2. À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure a demandé au secrétariat d'élaborer une proposition détaillée de recensement de la circulation sur le réseau des voies navigables E, qui servira de document de travail pour la soixante-deuxième session du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/106, par. 68).
3. Le présent document propose un nouveau mécanisme de collecte de données concernant les niveaux de trafic sur le réseau des voies navigables intérieures E, ainsi que la visualisation des données relatives au trafic sur une carte interactive. Pour ce faire, il faudrait connaître les niveaux de trafic (aussi bien en nombre de navires par jour qu'en tonnage expédié) pour chaque section de voie navigable.

II. Contexte

4. En raison des volumes croissants du trafic international et du trafic de transit, il devient de plus en plus important de disposer en Europe de données comparables sur les grandes voies de trafic international. Le recensement de la circulation sur les routes E effectué sous les auspices de la CEE est aujourd'hui le seul moyen d'obtenir sur le plan international des données comparables sur les flux de trafic le long des grandes routes européennes. Depuis 1980, la CEE procède tous les cinq ans à un recensement de la circulation motorisée et à un inventaire des normes et paramètres des grandes routes de



trafic international en Europe. Ce recensement est fondé sur le réseau international « E » tel qu'il est défini dans l'Annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) de 1975, modifié. Le dernier recensement a été réalisé en 2015.

5. Les données tirées de ce recensement permettent aux décideurs :

a) de voir comment la qualité des routes E évolue au fil du temps, la qualité étant mesurée par le nombre de voies, la largeur des voies et la signalisation des routes E ;

b) de suivre le trafic, y compris le trafic de transit et celui des poids lourds, ainsi que le trafic en période de vacances, aux heures de pointe et de nuit. Cela donne un aperçu de la manière dont les personnes et les marchandises se déplacent à l'intérieur des pays et entre eux sur les principaux corridors internationaux ;

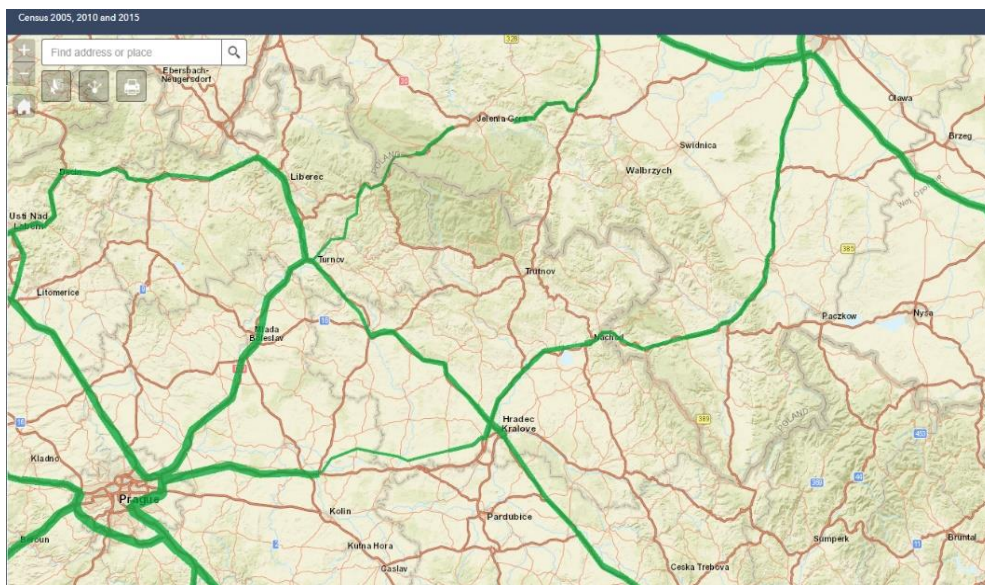
c) de visualiser grâce à des cartes interactives les mouvements de ces volumes de trafic à travers le réseau international « E ».

6. Les chiffres du trafic journalier moyen annuel obtenus dans le cadre du recensement représentent le nombre total de véhicules motorisés qui passent par chaque section d'une route E au cours d'une année donnée divisé par le nombre de jours dans l'année. Même si le type de véhicule, le temps de trajet ou les facteurs saisonniers ne sont pas pris en considération, il s'agit là d'une mesure phare du trafic et, potentiellement, des embouteillages. Le niveau du trafic journalier moyen annuel pour les poids lourds, défini par le nombre d'essieux, est également recensé et peut donc aussi être visualisé séparément.

7. La carte interactive représente les chiffres du trafic journalier moyen annuel, mesuré de manière normalisée, pour les différents pays¹. Les données pour 2005, 2010 et 2015 peuvent être consultées grâce à cette carte. Un exemple est donné dans la figure ci-dessous.

Figure

**Exemple de visualisation de la circulation sur les routes E
(nombre de véhicules par jour)**



8. Les recommandations faites aux gouvernements quant à la manière de recueillir les données et de les transmettre au secrétariat pour le Recensement 2015 de la circulation sur les routes E figurent dans le document ECE/TRANS/WP.6/2013/4².

9. Le recensement de la circulation sur les routes E ne constitue généralement pas une activité séparée mais est plutôt un produit dérivé des recensements nationaux, ce qui fait que l'élaboration et la transmission de ses résultats par les gouvernements des États membres de la CEE n'entraînent que des coûts marginaux. Alors que la CEE ne recueille

¹ www.unece.org/trans/main/wp6/e-roads_maps.html.

² www.unece.org/trans/main/wp6/doc_2013.html.

ces données que tous les cinq ans, de nombreux États membres collectent et publient leurs propres données plus fréquemment.

10. Depuis 2005, le secrétariat (en coopération avec Eurostat) effectue également un recensement des lignes ferroviaires E sur la base de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). Les données de ce recensement sont utiles pour comprendre combien de trains de voyageurs et de marchandises utilisent chacune des parties du réseau international, des applications de visualisation étant également disponibles. En combinant notamment les visualisations du trafic routier et celles du trafic ferroviaire, on peut avoir un aperçu des goulets d'étranglement du trafic et des endroits où le transfert modal du trafic peut être le plus bénéfique. Les recommandations faites aux gouvernements quant à la manière de recueillir les données relatives aux lignes ferroviaires E et de les transmettre au secrétariat pour le Recensement 2015 du trafic sur les lignes ferroviaires E figurent dans le document ECE/TRANS/WP.6/2013/5².

III. Proposition

11. Compte tenu des avantages indéniables de la collecte de données concernant les lignes ferroviaires E et les routes E ainsi que de l'importance croissante des voies navigables intérieures dans le transport de marchandises, le secrétariat propose de procéder de la même manière pour le recensement des voies navigables intérieures E. Cela engloberait naturellement les voies navigables intérieures telles qu'elles sont définies dans l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN).

12. Conformément aux recensements existants et afin de limiter la charge de travail des États membres, cette nouvelle collecte de données serait effectuée tous les cinq ans, à compter de 2020.

13. Un tel recensement nécessiterait des données dont disposent déjà la plupart des pays qui possèdent des voies navigables intérieures ou qui pourraient être collectées facilement grâce aux postes d'observation existants. On trouvera en annexe des propositions concernant les informations à demander, qui serviront de point de départ aux discussions.

13. Pour les besoins du recensement de la circulation sur les voies navigables E, le réseau à prendre en considération pourrait comporter les voies navigables qui figurent dans l'Annexe 1 de l'AGN (ce qui engloberait implicitement toutes les voies navigables définies dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de la Commission européenne.

14. Il faudrait s'efforcer d'obtenir des données aussi comparables que possible au niveau international, tout en cherchant continuellement à adapter la portée et la qualité des données du recensement de la circulation sur les voies navigables E aux besoins des utilisateurs. La participation des États membres serait donc bénéfique.

15. Outre le débit journalier moyen annuel, il pourrait être tenu compte de particularités des voies navigables intérieures telles que leur caractère saisonnier, les périodes de basses eaux ou les autres périodes pendant lesquelles la navigation est interrompue ou entravée.

16. Ces informations pourraient également encourager le passage d'autres modes de transport intérieur au transport par voie navigable et faciliter l'étude des questions environnementales, de la sécurité et de la consommation énergétique de ce type de transport.

17. Le recensement de la circulation sur les voies navigables E a également pour objectif de mesurer l'utilisation du réseau de voies navigables, exprimée principalement en tonnes-kilomètres, par les différents types de navires recensés.

18. Même si les données seraient utiles en elles-mêmes, la valeur réelle de la collecte proposée réside dans la visualisation des volumes de trafic sur une carte. C'est pourquoi il serait demandé que les données du tableau 3 de l'annexe soient transmises dans un format géospatial, tel que le format Shapefile, de manière à permettre la production d'une carte interactive.

IV. Avantages potentiels pour les États membres

19. La collecte de données qui est proposée constituerait un outil d'analyse utile pour les décideurs dans les États membres. Même si des données existent déjà au niveau national en ce qui concerne les navires, les tonnes transportées et les tonnes-kilomètres, le fait de disposer d'informations localisées sur le trafic augmentera la valeur des données recueillies, permettra de définir des politiques ciblées sur les zones et les ports les plus importants et les plus encombrés du réseau, ainsi que de se faire l'idée la plus précise possible des endroits où le fret pourrait être acheminé par les voies navigables intérieures.

20. Cette collecte de données potentielle est donc utile aux décideurs dans les États membres en ce qui concerne leur propre pays. En outre, la production de données concernant d'autres pays suivant un mode opératoire comparable permet de mieux comprendre le secteur de la navigation intérieure au niveau international.

V. Calendrier proposé

21. Si le SC.3 approuve cette collecte de données, la proposition sera examinée par le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) à sa prochaine session en 2019 et, si l'idée est acceptée à ce moment-là, il est prévu que les experts au niveau des pays apporteront d'autres contributions, soit dans le cadre de consultations informelles, soit à l'occasion de réunions de groupes ad hoc d'experts en statistiques et en navigation intérieure. Par la suite, toute recommandation concernant le recueil de données pourrait être présentée au Comité des transports intérieurs pour examen et une résolution pourrait ainsi être préparée puis soumise aux États membres pour approbation.

Annexe

Exemples de tableaux de données issues d'un recensement des voies navigables intérieures E

Tableau 1
Longueur des sections de voies navigables intérieures E classées selon le trafic journalier moyen annuel (TJMA)

	Trafic journalier moyen annuel (TJMA)	Longueur des sections de voie navigable (km)	
		2015	2020
1	Jusqu'à 49		
2	50-99		
3	100-199		
4	200-299		
5	300-399		
6	400-499		
7	500+		

Tableau 2
Répartition de la circulation par capacité de charge des navires en 2020

		<i>Voies navigables intérieures E et nombre de postes de comptage</i>							
		<i>Toutes les voies navigables intérieures E</i>		<i>Voie navigable intérieure E</i>		<i>Voie navigable intérieure E</i>		<i>Voie navigable intérieure E</i>	
		<i>Tous les postes de comptage¹</i>		<i>Postes de comptage¹</i>		<i>Postes de comptage¹</i>		<i>Postes de comptage¹</i>	
<i>Voie navigable</i>	<i>Code</i>	<i>Nombre moyen par poste en 2020</i>	<i>Changement par rapport à 2015 (%)</i>	<i>Nombre moyen par poste en 2020</i>	<i>Changement par rapport à 2015 (%)</i>	<i>Nombre moyen par poste en 2020</i>	<i>Changement par rapport à 2015 (%)</i>	<i>Nombre moyen par poste en 2020</i>	<i>Changement par rapport à 2015 (%)</i>
1	Tous les navires	a							
	Jusqu'à 999 t	a							
	1 000-2 999 t								
	3 000 t et plus								

Tableau 3
Données relatives à la densité des navires sur les voies navigables intérieures E en 2015 aux postes de comptage indiqués sur la carte ci-jointe

Pays : _____

<i>Voie navigable E</i>	<i>Numéro du poste de comptage</i>	<i>Longueur de la section de voie navigable (km)</i>	<i>Largeur minimale pour les navires et les convois (m)</i>	<i>Tirant d'eau minimal (m)</i>	<i>Trafic journalier moyen annuel en 2020</i>	<i>Trafic journalier moyen annuel en 2015</i>	<i>Tonnage journalier en 2020</i>	<i>Tonnage journalier en 2015</i>	<i>...</i>	<i>Mois pour lequel la circulation journalière la plus basse a été enregistrée en 2020</i>	<i>Mois pour lequel la circulation journalière la plus élevée a été enregistrée en 2020</i>
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)		(J)	(K)